



Déclaration des émissions annuelles et des niveaux d'activité au titre de l'EU-ETS sur la plateforme GEREP

(EU-ETS : European Union Emissions Trading System)

Programme détaillé de la formation

Objectifs



Comment déclarer les émissions ainsi que les niveaux d'activité au titre de l'EU-ETS sous GEREP ? Cette session d'une demi-journée s'attachera à présenter les exigences de déclaration et les modèles obligatoires.

Contenu



1. *Contexte général* : Organisation de GEREP, échéances, point d'avancement réglementaire, principales évolutions, connexion
2. *Pavé Quotas, bloc Niveaux d'activité* :
 - Présentation du bloc relatif aux niveaux d'activité Quotas de la plateforme GEREP en ligne
 - Rappel du principe de calcul de l'allocation de quotas à titre gratuit, sous-installations et niveaux d'activité, seuils de variation d'activité, efficacité énergétique
 - Présentation du fichier EXCEL « ALC » obligatoire de déclaration des données d'allocation (gabarit)
3. *Pavé Quotas, bloc Emissions* :
 - Rappel des méthodes de déclaration des émissions de gaz à effet de serre au titre de l'EU-ETS
 - Présentation du fichier EXCEL « Rapport d'émission » obligatoire de déclaration des émissions de gaz à effet de serre au titre de l'EU-ETS (gabarit)
 - Présentation du bloc relatif aux émissions Quotas de la plateforme GEREP en ligne

N.B. : Les règles d'estimation des émissions de gaz à effet de serre et de calcul des ajustements de quotas gratuits au titre de l'EU-ETS ne seront pas détaillées. Voir les formations du Citepa « EU-ETS phase 4 - Surveillance et déclaration des émissions » et « EU-ETS phase 4 - Niveaux d'activité et allocations » pour la présentation de ces règles en détail.

Contexte réglementaire



Le règlement (CE) n° 166/2006 du 18 janvier 2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, dit règlement E-PRTR, définit les règles communautaires de déclaration d'émissions polluantes et de déchets. Ces dispositions sont transposées dans l'arrêté ministériel du 31 janvier 2008 modifié relatif au registre et à la déclaration annuelle des émissions polluantes des installations classées soumises à autorisation.

Le règlement (UE) n° 601/2012 régit les règles de surveillance et de déclaration des émissions de gaz à effet de serre soumises à l'EU-ETS.

Le règlement (UE) 2019/1842 régit les règles de déclaration des niveaux d'activité au titre de l'ajustement des allocations de quotas à titre gratuit.

Public concerné



- Exploitants
- Inspecteurs des installations classées pour la protection de l'environnement
- Vérificateurs
- Ingénieurs conseils

Une connaissance de base sur le système d'échange de quotas et le calcul d'émissions et des niveaux d'activité favorisera l'assimilation des informations délivrées au cours de la session.

Matériel



Afin de profiter au mieux de notre formation, nous vous recommandons de vous munir de votre ordinateur portable.

Horaires et lieu



- Horaires de la formation : **9h30 - 13h00**
- Durée d'enseignement : **3h15**
- Une pause de 15 minutes
- La session se déroulera en visioconférence via le système TEAMS

Méthodologie pédagogique et technique



- Formation **en visioconférence**
- Formation **en groupe** (12 participants maximum)
- Formation **inter-entreprise** (des formations intra-entreprises peuvent être organisées sur demande)
- En visio-conférence : accès au support de formation en format numérique pendant 1 an (en option payante : support papier envoyé aux participants)
- Méthodes pédagogiques applicatives et affirmatives
- Présentation des modèles Excel visant à assurer la conformité vis-à-vis de la réglementation obligatoire

Dispositif d'évaluation



Un lien vers une enquête de satisfaction en ligne est transmis à chaque participant en fin de formation afin de recueillir les commentaires et opinions des participants à la formation.

Dispositif de suivi



Une feuille d'émargement est signée par les participants et le formateur.

Contact



Administratif : Valentine DALODIERE
formations@citepa.org

Technique : Coralie JEANNOT
coralie.jeannot@citepa.org

Formateurs



Coralie JEANNOT (responsable des formations EU-ETS 4)

Diplômée de l'Université Paris Diderot en Master « Atmosphères et Qualité de l'air », Coralie JEANNOT a rejoint le Citepa fin 2010. Elle est responsable de l'unité GEREP - ETS - Solvants - Industrie, et responsable des formations au Citepa.

Principaux domaines d'expertise

EU-ETS : plans de surveillance des émissions, demandes d'allocation de quotas à titre gratuit, déclarations annuelles des émissions pour différents secteurs industriels et assistance auprès de l'administration (DREAL et Ministère en charge de l'écologie)

Inventaire national des émissions : secteurs de l'industrie manufacturière (industrie métallurgique)

Projets : revues internationales d'inventaire, tierce expertise ETS, etc.

Nathan VANDROMME (responsable de la formation GEREP)

Nathan VANDROMME rejoint le Citepa en 2018, il est ingénieur d'études au sein de l'unité GEREP - ETS - Solvants - Industrie.

Principaux domaines d'expertise

Plans de gestion de solvants (PGS), schémas de maîtrise des émissions (SME) et études technico-économiques concernant la réduction des émissions de composés organiques volatils (COV) auprès de multiple secteurs industriels, participation à l'inventaire national des émissions (procédés industriels), assistance au ministère de la Transition écologique et solidaire pour la déclaration annuelle des émissions de polluants des installations classées françaises (GEREP).

